

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 4 juillet 2016 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe - Maire

Mme Martine Coulombe – Conseillère

M. Patrick Courville - Conseiller

Mme Jocelyne Lyrette - Conseillère

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Plus d'une vingtaine (20) personnes assistent à la rencontre.

O-0407-1011 Ouverture de la séance ordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

O-0407-1012 Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0407-1013 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0407-1014 Engagement au poste d'Aide journalier saisonnier

CONSIDÉRANT QU'il y eu une restructuration du personnel au département des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette restructuration le poste d'aide-journalier saisonnier avait été laissé vacant ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Julie Rail, a procédé à l'affichage à l'interne dudit poste et que ce dernier n'a pas été comblé ;

CONSIDÉRANT QU'À la fermeture du concours « Offre d'emploi d'aide-journalier saisonnier » à l'externe, le comité de sélection a passé en entrevue les candidatures reçues pour le poste d'aide-journalier saisonnier ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande la candidature de Bobby Morin Lafontaine ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que monsieur Bobby Morin Lafontaine soit embauché comme **Aide-journalier saisonnier**. Le salaire, les conditions de travail et les avantages sociaux prévus sont ceux établis selon la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

O-0407-1015 **Engagement au poste d'aide journalier en entretien ménager et manœuvre de voirie – Projet étudiant**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est vue sélectionnée par Emploi Canada pour recevoir une aide financière pour l'année 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT QU'À la clôture de l'offre d'emploi, le comité de sélection a passé en entrevue les deux candidatures reçues pour le poste d'aide-journalier en entretien paysager et manœuvre de voirie–projet étudiant ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande la candidature d'Ève-Marie Taillon ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que mademoiselle Ève-Marie Taillon soit embauchée comme **Aide-journalière en entretien ménager et manœuvre de voirie**. Le salaire, les conditions de travail et les avantages sociaux prévus sont ceux établis selon dans l'entente de contribution d'Emploi et Développement social Canada.

Adoptée à l'unanimité

O-0407-1016 **Office municipal d'habitation – Révision budgétaire 2016**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que le Conseil accepte la révision budgétaire 2016 tel que décrit au « **Rapport d'approbation – Budget 2016** » de la Société d'habitation du Québec en date du 3 juin 2016, le tout pour une contribution municipale de 912 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0407-1017 Participation au colloque de la zone Outaouais de l'ADMQ

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, que la directrice générale, Julie Rail, et l'adjointe administrative, Stéphanie Gagnon, soient autorisées à participer au « *Colloque de la zone Outaouais de l'Association des directeurs municipaux du Québec* » qui aura lieu les 15 et 16 septembre 2016 à Gatineau (secteur Aylmer) au coût de 200 \$ par inscription plus les taxes applicables.

Les frais de repas et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0407-1018 Adoption de la liste des chèques émis et des paiements en ligne pour la période du mois de juin 2016

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, d'adopter la liste des chèques émis ainsi que les paiements en ligne effectués pour la période du mois de juin 2016, au montant de 65 048.96 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0407-1019 Adoption de la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois de juin 2016

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois de juin 2016 au montant de 28 032.85 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0407-1020 Adoption des salaires payés pour le mois de juin 2016

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu, d'adopter la liste des salaires payés pour la période du mois de juin 2016 au montant de 55 573.09 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0407-1021

Participation à un 5 à 7 avec la Députée Stéphanie Vallée

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser, le maire, Gérard Coulombe, et le conseiller, John Rodgers, à assister au 5 à 7 de la Députée Stéphanie Vallée qui aura lieu le 8 juillet 2016 à l'Auberge du Draveur à Maniwaki.

Les frais de participation et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0407-1022

Demande d'émission d'un bail par le MRN pour l'implantation d'une borne sèche au lac Grier

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'autoriser la directrice générale, Julie Rail, à effectuer une demande de bail au ministère des Ressources naturelles pour l'implantation d'une borne sèche au lac Grier, le tout au coût de 109 \$ plus les taxes applicables pour les frais d'ouverture de dossier.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0407-1023

Entente avec Lacelle et Frères inc. pour les travaux correctifs du chemin Harry Johns

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la Municipalité accepte la proposition d'entente pour les travaux correctifs du chemin Harry Johns. Les deux parties s'entendent sur la proposition suivante :

Lacelle et Frères inc. s'engage à fournir à ses frais : la pelle excavatrice, le compacteur, la main-d'œuvre ainsi que toute autre machinerie nécessaire à la réalisation des travaux correctifs.

La municipalité s'engage à fournir la fourniture et le transport des agrégats (CG14, MG20, pierre nette 100-200), la membrane géotextile

ainsi que tout autre matériau nécessaire à la réalisation des travaux correctifs.

Lacelle et Frères inc. retire de la proposition d'entente initiale les frais d'ingénieur, d'avocat et de temps de M. Éric Lacelle qui seront à sa charge.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0407-1024 Autorisation de travaux de réfection de chemins municipaux en régie interne

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que le chef d'équipe, Pierre D. Lefebvre, et la directrice générale, Julie Rail, soient autorisés à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de travaux de réfection en régie interne de certains chemins municipaux pour l'achat de fourniture et le transport d'agrégats.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0407-1025 Adoption de la modification des articles 3 et 5 du Règlement n° 111113-242 relatif à l'entretien hivernal de déneigement et sablage ainsi que le nivelage en saison estivale pour les chemins privés ou non municipalisés

**RÈGLEMENT N° 111113-242
MODIFICATION DES ARTICLES 3 ET 5 DU RELATIF À L'ENTRETIEN HIVERNAL DE
DÉNEIGEMENT ET SABLAGE AINSI QUE LE NIVELAGE EN SAISON ESTIVALE
POUR LES CHEMINS PRIVÉS OU NON MUNICIPALISÉS**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de la présentation de la modification numéro 3 des articles 3 et 5 du Règlement n° 111113-242 intitulé : « *Règlement concernant l'entretien hivernal de déneigement et sablage ainsi que le nivelage en saison estivale pour les chemins privés ou non municipalisés* ».

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère, Johanne Bonenfant, à une séance du conseil tenue le 6 juin 2016 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie des modifications dudit règlement et renoncent à sa lecture ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 :

Ajout de l'identification de l'alinéa a) pour le premier paragraphe et ajout de l'alinéa b) et de sa description à **L'ARTICLE 3 INTITULÉ CHEMINS VISÉS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT :**

- a) L'ensemble des chemins privés de la municipalité permettant la circulation sécuritaire de la machinerie, dont au moins cinq (5) résidences sont situées sur un chemin de 0.5 kilomètre et de sept (7) résidences sur un chemin entre 0.5 et 1 kilomètre ;
- b) L'ensemble des chemins privés de la Municipalité permettant la circulation sécuritaire de la machinerie dont au moins un commerce y est situé sur un chemin d'au plus 1.5 kilomètres.

ARTICLE 3 :

Ajout de l'identification de l'alinéa a) pour le premier paragraphe et ajout de l'alinéa b) et de sa description à **L'ARTICLE 5 DESCRIPTION DU SERVICE DE NIVELAGE EN SAISON ESTIVALE**

- a) Le service de nivelage consiste au nivelage du chemin à raison de ***deux fois*** durant la saison estivale ;
- b) Le service de nivelage pour les chemins privés permettant l'accès au moins à un commerce est déterminé avant la saison estivale entre la municipalité et le demandeur et établi en fonction des priorités de la Municipalité.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

AVIS DE MOTION LE 6 JUIN 2016
ADOPTION DU RÈGLEMENT LE 4 JUILLET 2016
AVIS PUBLIC ET ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 JUILLET 2016

O-0407-1026 Lettre de remerciement à Mme Stéphanie Vallée, députée

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu qu'une lettre de remerciement soit envoyée à la Députée Stéphanie Vallée suite à l'obtention d'une somme de 32 435 \$ dans le cadre du **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale 2016-2017**.

Adoptée à l'unanimité

O-0407-1027 Autorisation de travaux de réfection dans les chemins municipaux par le centre de formation professionnelle de Mont-Laurier

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser des travaux de réfection dans les chemins municipaux par le centre de formation professionnelle de Mont-Laurier dans le cadre de leur programme de formation. La directrice générale, Julie Rail, et/ou le chef d'équipe, Pierre D. Lefebvre, sont mandatés pour prendre entente avec les représentants du centre de formation professionnelle.

Adoptée à l'unanimité

Note : La conseillère, Martine Coulombe, quitte ladite séance.

O-0407-1028 Offre de service par le CREDDO : Initier le regroupement de la GMR à Maniwaki – Gracefield – Grand-Remous

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous adhère à l'offre de service présenté par le CREDDO au coût 860 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement concernant l'herbicyclage sur le territoire de la Municipalité de Grand-Remous

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère, Jocelyne Lyrette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, de la présentation du Règlement n° 040716-282, règlement concernant l'herbicyclage sur le territoire de la Municipalité de Grand-Remous.

Adopté

Demande pour maintenir le poste d'inspecteur régional de la MRCVG

*Suite à des informations supplémentaires obtenues par la directrice générale, Julie Rail, le maire, Gérard Coulombe, exerce son droit de veto concernant la demande pour maintenir le poste d'inspecteur régional de la MRCVG. Son **DROIT DE VETO** étant suspensif, le sujet sera rapporté au plénier de la séance ordinaire du 2 août 2016 pour prise de décision.*

O-0407-1029 **Versement d'une subvention / Programme de soutien à de petites rénovations 2016 - Règlement n° 110515-271**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention accordée dans le cadre du « **Programme de soutien à de petites rénovations** » pour le projet finalisé et conforme de Mme Lisette Lamoureux au montant de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION – Modification numéro 1 du Règlement n° 191112-239**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller, John Rodgers, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, de la présentation d'une modification à l'ajout de journées au Règlement n° 191112-239, règlement concernant les ventes de garage et autres ventes.

Adopté

O-0407-1030 **Annulation du procès-verbal n° R-0209-186**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le procès-verbal n° R-0209-186 soit abrogé au livre des minutes de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

O-0407-1031 **Prêt à la bibliothèque – Non résidentiel**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que les utilisateurs non résidentiels qui désirent faire un ou des prêts à la bibliothèque doit au préalable effectuer le paiement en argent comptant qui lui sera remboursé lors du ou des retours. Le coût est établi selon la chartre des prix de Biblio Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions et parole au public

La période de questions débute à 19h12.

O-0407-1032 **Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance à 19h23.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale